

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi vingt-trois janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du treize janvier deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA.

Absents : Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Lyes DAIBECHE.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 2 – Voix délibératives : 23

2023-14

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE CUISINE CENTRALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE DANS LE CADRE DU FACIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 mai 2021 définissant le mode de fonctionnement des fonds de concours intitulés Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local et approuvant les enveloppes financières par commune,

Vu la délibération n° 2022-23 du Conseil Municipal du 23 mars 2022 chargeant la SPL Rouen Normandie Aménagement de procéder, au nom de la ville et pour son compte, à la construction d'un groupe scolaire et d'une cuisine centrale sur le lot n°1 de la friche LÉBOUCHER,

Vu la délibération n° 2023-03 du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 autorisant Rouen Normandie Aménagement à signer le marché de conception-réalisation pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'une cuisine centrale avec la société GAGNERAUD CONSTRUCTION pour un montant de 9 252 510.00 € HT,

Vu la Convention locale pour une offre scolaire et éducative de qualité – Projet de territoire – ayant fait l'objet d'un avis favorable du comité de pilotage en date du 23 février 2022,

Vu le recensement au Contrat de Développement métropolitain 2023/2027 dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement du Territoire (FDADT) de cette opération,

Considérant que le coût des missions, diagnostics, études s'élève à la somme de 321 658.00 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter des subventions auprès de l'État, du Département et de la Métropole Rouen Normandie pour aider au financement de cette construction, dont l'enveloppe globale est estimée à 9 574 168.00 € HT,

Considérant que la Ville de Notre-Dame de Bondeville dispose d'un fonds de concours attribué par la Métropole Rouen Normandie de 673 851.00 €,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions**

Autorise Madame le Maire à solliciter le fonds de concours FACIL pour un montant de 673 851.00 €, représentant 7.04 % du montant prévisionnel de l'opération.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230209-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023